



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

Province de Québec
District d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 5 AOÛT 2020, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. MICHEL CLICHE, MAIRE SUPPLÉANT.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, Jean-Marc Bélanger, Nancy Gosselin et Chantal Mélançon, ainsi que la directrice générale, Manon Pouliot.

Absente : La conseillère Nicole Therrien

a) ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant des séances qui devraient être en temps normal publiques;

CONSIDÉRANT QUE ces exigences s'appliquent notamment aux séances (ordinaire ou extraordinaire) du conseil d'une municipalité, d'une MRC ou d'une régie intermunicipale, par exemple. Une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

CONSIDÉRANT QUE Pour satisfaire cette obligation, la municipalité peut notamment recourir à l'un ou l'autre des moyens suivants : • la publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel de la séance réalisé au moyen d'un appareil tel qu'une tablette, un téléphone ou une caméra; • la diffusion d'un compte rendu accessible au public comprenant la retranscription intégrale des délibérations des membres du conseil; • la diffusion de la séance du conseil sur une plateforme numérique ou par d'autres moyens permettant aux citoyens d'y accéder;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Mélançon appuyé par Jean-Marc Bélanger que le conseil municipal de Clerval procédera à l'enregistrement audio de la séance, pour le rendre disponible sur son site internet.

Adoptée

2. ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Gaétan St-Jean, appuyé par Chantal Mélançon et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le président, Michel Cliche.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Enregistrement de la séance ;

2020-08-01

2020-08-02



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2020 ;
5. Suivis au procès-verbal ;
6. Trésorerie ;
7. Correspondance ;
8. Dossiers des conseillers ;
9. PAA-EC 2020 ;
10. Dépôt reddition compte Recyc-Québec ;
11. Programme de soutien aux projets structurants :
 - a) Autorisation agente de développement;
12. Contrat directrice générale ;
13. Dérogation mineure :312, chemin de la plage Delisle;
14. Casse-croûte : Ouverture;
15. Entretien ménager ;
16. Formation en aménagement des sentiers pédestres ;
17. Période de questions;
18. Levée de l'assemblée.

2020-08-03

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2020

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

IL EST PROPOSÉ par Nancy Gosselin, appuyé par Gaétan St-Jean et résolu que le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2020 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi

2020-08-04

5. TRÉSORERIE

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Marc Bélanger, appuyé par Chantal Mélançon et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de **52 036.25 \$** soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

7. DOSSIERS DES CONSEILLERS

Les dossiers suivent leur cours.

8. PAA-EC 2020

Dossier reporté

9. DÉPÔT REDDITION COMPTE RECYC-QUÉBEC



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de Clerval

La directrice générale dépose la reddition de compte Recyc-Québec pour 2019 et atteste le dépôt auprès de Recyc-Québec.

10. PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS :

a) Autorisation agente de développement

Attendu que le comité des Sports de l'Île Nepawa aimerait déposer un projet au Programme de soutien aux projets structurant en septembre;

En conséquence, il est proposé par Chantal Mélançon, appuyé par Jean-Marc Bélanger, d'autoriser l'agente de développement de la MRCAO à aider le comité des Sports dans leur démarche.

Adopté

11. CONTRAT DIRECTRICE GÉNÉRALE

Sujet reporté

12. DÉROGATION MINEURE :312, CHEMIN DE LA PLAGE DELISLE

2020-08-06

2020-08-07

Pour la Propriété située au :	312, chemin de la plage Delisle;
Cadastre :	4 049 663
- DÉROGATION MINEURE DEMANDÉE -	
1- Permettre la construction d'un garage 28 pi x 30 pi (840 pi ² /78.03 M ²) pi au lieu de 26 pi x 28 pi (752pi ² /69.86 M ²) tel que prescrit par nos règlements d'urbanisme.4.4.6.3 B	

Attendu qu'une demande de dérogation mineure est demandée pour la construction d'un garage de 28 pi X 30 pi au lieu de 26 pi X 28 pi, tel que prescrit par nos règlements d'urbanisme;

Attendu que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage de 28 pi x 30 pi sur le lot # 4 049 663;

En conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Jean-Marc Bélanger d'accepter la dérogation mineure telle que demandée pour les travaux projetés. La portée de la dérogation est limitée à une durée d'un (1) an.

Adoptée

13. CASSE-CROÛTE : OUVERTURE

Le conseil municipal tient à informer ses citoyens que le casse-croûte est réouvert à la plage Petitclerc.



No de résolution
ou annotation
2020-08-08

Procès-verbal du Conseil de Clerval

14. ENTRETIEN MÉNAGER

Il est proposé par Chantal Mélançon, appuyé par Jean-Marc Bélanger, d'autoriser Manon Pouliot à procéder à l'affichage du poste de préposé à l'entretien ménager et à l'embauche d'une personne intéressée, à raison d'environ 3 heures par semaine, aux conditions déposées au dossier.

Adoptée

15. FORMATION EN AMÉNAGEMENT DES SENTIERS PÉDESTRES

Attendu que la municipalité recevra une subvention pour l'aménagement de sentiers pédestres sur le lot de la montagne;

Attendu qu'une formation de 3 jours se donnera par le biais de Loisir et Sport;

En conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Jean-Marc Bélanger, d'inscrire Stéphanie Côté à la formation en aménagement des sentiers pédestres les 25-26 et 27 septembre, au coût de 220\$, ainsi que les frais directs associés à la formation.

Adoptée

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nancy Gosselin à 19h53.

2020-08-09

2020-08-10

Manon Pouliot
Directrice générale

Michel Cliche
Maire suppléant

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».